

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

7598/85 (Presse 102)

**LIBRARY**

1017th meeting of the Council

- Energy -

Luxembourg, 20 June 1985

President: Mr Renato ALTISSIMO  
Minister for Industry  
of the Italian Republic

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Etienne KNOOPS  
State Secretary for Energy

Germany:

Mr Martin BANGEMANN  
Federal Minister for Economic  
Affairs

France:

Mr Martin MALVY  
State Secretary attached to the  
Minister for Industrial  
Reorganization and Foreign Trade,  
with responsibility for Energy

Italy:

Mr Renato ALTISSIMO  
Minister for Industry

Netherlands:

Mr G.M.V. van AARDENNE  
Deputy Prime Minister  
and Minister for Economic Affairs

Denmark:

Mr Jakob Esper LARSEN  
Ambassador,  
Permanent Representative

Greece:

Mr A. PAPATHANASSOPOULOS  
Secretary-General of the  
Ministry for Energy and  
Natural Resources

Ireland:

Mr Andrew O'ROURKE  
Ambassador,  
Permanent Representative

Luxembourg:

Mr Marcel SCHLECHTER  
Minister for Energy

United Kingdom:

Mr Peter WALKER  
Minister for Energy

Mr Alastair GOODLAD  
Parliamentary Under-Secretary  
of State  
Department of Energy

Commission:

Mr Nicolas MOSAR  
Member

OIL-REFINING INDUSTRY AND IMPACT OF IMPORTS

The Council noted with interest the information submitted by the Commission supplementing its communication on the situation in the oil-refining industry and the impact of petroleum product imports from third countries. The latter was examined at the Council meeting on 15 March.

Following discussion of the matter, the Council arrived at the following guidelines:

- the need to continue to keep a close eye on developments in the petroleum product market, in particular by speeding up the transmission of relevant information to the Commission;
- the need to continue rationalizing and modernizing the capacity of the Community refining industry;
- the need to continue urging the major industrialized partners to co-operate in maintaining or if necessary creating conditions of access to their markets enabling international trade in petroleum products to function in a balanced fashion;
- the need to continue talks with the producer countries.

DEMONSTRATION PROJECTS IN THE SPHERE OF ENERGY AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT IN THE HYDROCARBONS SECTOR

The Council recorded the importance it attached to the efforts already being undertaken in the two sectors in question under the existing programmes being continued for a further period as support for the Community energy strategy.

To this end it adopted guidelines <sup>(1)</sup> on several key issues relating to the proposals for Regulations on the grant of financial support:

- for demonstration projects in the field of energy;
- for technological development in the hydrocarbons sector.

These guidelines concern in particular:

- a four-year duration for each of the programmes proposed (1.1.1986 - 31.12.1989);
- the amounts deemed necessary, viz.
  - = 360 MECU - 90 MECU per year - for demonstration projects in the field of energy, and
  - = 140 MECU - 35 MECU per year - for hydrocarbons;
- the rate of Community financial support, viz. up to a maximum of 40% of the eligible cost of the projects covered by these programmes.

In conclusion the Council instructed the Permanent Representatives Committee to finalize the draft texts of the two Regulations so that the Council could submit them as soon as possible as a common approach to the new acceding States and to the European Parliament.

---

<sup>(1)</sup> However, the Greek delegation gave its opinion ad referendum.

ENERGY PRICING

The Council discussed the problems arising as regards the application in the Member States of the Community's energy pricing principles, particularly for gas and electricity.

In concluding its discussion, the Council noted that differences of opinion remained on the text of the draft Resolution on the matter. It took note of a Commission statement to the effect that it was essential that energy pricing practices should not undermine competitiveness and intra-Community trade and that the Commission would exercise the responsibilities conferred on it by the Treaty.

NEW COMMUNITY ENERGY OBJECTIVES

The Council pointed to the considerable importance of the Commission's recent communication on the new Community energy policy objectives for 1995 and agreed that the relevant subsidiary bodies would scrutinize the various features of this communication so that a report could be submitted to the Council at one of its future meetings.

SOLID FUELS

The Council heard an oral statement from Commissioner MOSAR on progress within the Commission on solid fuels and took note of the Commission's intention of submitting proposals on the matter in the near future.



MISCELLANEOUS DECISIONS

Agriculture

The Council adopted in the official languages of the Communities:

- a Regulation amending Regulation (EEC) No 2969/83 establishing a special emergency measure to assist stock farming in Italy;
- a Directive amending Directive 77/99/EEC on health problems affecting intra-Community trade in meat products.



Bruxelles, le 18 juin 1985

Note Bio (85) 220 aux bureaux nationaux  
cc. aux membres du Service du Porte-Parole

433

-----  
Conseil Energie, Luxembourg, 20 juin 1985 (F. COLASANTI)  
-----

La prochaine reunion du Conseil Energie se tiendra a Luxembourg le 20 juin prochain. Elle sera presidee par le Ministre Altissimo et constituera le second Conseil Energie sous presidence italienne apres celui du 15 mars a Bruxelles.

L'ordre du jour du Conseil, pour l'essentiel, reprend des points deja discutes le 15 mars avec une exception notable : les nouveaux objectifs energetiques pour la Communaute approuves par la Commission le 22 mai dernier.

1. Situation de l'industrie du raffinage de petrole et impact des importations de produits petroliers en provenance des pays tiers producteurs (P-14, fevrier 1985).

Le 15 mars dernier, le Conseil avait dans son ensemble approuve l'approche de la Commission (COM(85)32 du 1er mars 1985) sur ce theme. Celle-ci comportait deux elements. En premier lieu la necessite de poursuivre la reduction jusqu'au niveau de 550 Mio de tonnes par an de la capacite de distillation de la Communaute. En second lieu la Communaute et les autres pays industrialises devraient etre prêts a faire face aux quantites nouvelles de produits petroliers en provenance de nouvelles raffineries des pays en developpement, plus speciallement au Moyen Orient et en Afrique du Nord. Sur ce second point, la Commission estimait que ces quantites additionnelles pourraient s'integrer de maniere ordonnee sur le marche mondial si ces pays continuaient a avoir une attitude responsable et si les grands marches de consommation (Communaute - Etats Unis - Japon) adoptaient ou maintenaient une politique qui permettrait a ces quantites additionnelles d'etre commercialisees entre eux d'une maniere equilibree. Il avait ete convenu que la Commission s'en entretiendrait avec les principaux pays producteurs et consommateurs et qu'elle ferait ensuite rapport au Conseil.

Le 20 juin, M. Mosar rendra compte des entretiens qu'il a eus avec des pays producteurs, debut mai, a l'occasion de la Conference Arabe de l'Energie a Alger et de ceux de M. Audland, a la mi-mai, avec le Japon et les Etats-Unis.

La conclusion en est que

- les pays producteurs sont sensibles a la necessite de ne pas perturber les marches.
- l'administration americaine souhaite garder son marche ouvert et resister aux pressions protectionnistes.
- le gouvernement japonais, qui maintient un controle strict sur les importations de produits petroliers, ne s'est pas jusqu'a present engage a adopter des mesures concretes pour accroitre les importations de produits petroliers.

L'objectif du Conseil sera de se mettre d'accord sur la ligne d'action a defendre par les representants des Etats membres et de la Commission, lorsque cette question sera discutee, le 9 juillet, a la Conference ministerielle de l'Agence Internationale de l'Energie a Paris.

## 2. Projets de Demonstration et Developpement Technologique Hydrocarbures (P-13, fevrier 1985).

Ces deux dossiers distincts presentent en fait de nombreuses similitudes, celles d'encourager l'introduction dans le secteur de l'energie des technologies lourdes. Les problemes classiques se posent donc sur ces nouveaux reglements : duree et montant estime necessaire.

Le 15 mars dernier, le Conseil avait reconnu l'interet de ces deux schemas d'intervention qui permettent a la Communaute de soutenir financierement des projets innovateurs.

Le 20 juin, une decision definitive n'est pas attendue car un certain nombre de points techniques doivent encore etre resolus par les experts: par ailleurs l'Avis du Parlement Europeen concernant les projets de demonstration n'est pas encore disponible.

La Commission attend toutefois du Conseil une discussion approfondie des deux problemes essentiels. Une decision rapide du Conseil est ensuite attendue : le systeme des projets de demonstration arrive a echeance fin 1985 et la Commission devra, en tout etat de cause, lancer prochainement des appels d'offres pour 1986.

## 3. Prix de l'energie (Memo 97 du 21 septembre 1984.)

Ce sujet, fondamental mais complexe, est a nouveau discute depuis pres de neuf mois par le Conseil sur base d'un rapport de la Commission (COM(84)490 du 18 septembre 1984).

De nombreux progres ont ete realises sur un projet de resolution du Conseil concernant les prix du Gaz et de l'Electricite a la consommation mais toutes les difficultes ne seront vraisemblablement pas levees le 20 juin.

Le Conseil du 20 juin devrait se concentrer sur quatre au cinq problemes majeurs dont la solution permettrait l'adoption a breve echeance de l'ensemble de la resolution par le Conseil.

## 4. Nouveaux objectifs energetiques communautaires pour 1995 (P-39, mai 1985).

Cette communication et le projet de resolution qui l'accompagne (COM(85)245 du 28 mai 1985) sont pour la premiere fois soumis a l'attention du Conseil. C'est un theme fondamental puisqu'il engage l'avenir pour 10 a 15 ans de la politique communautaire de l'energie. Les propositions de la Commission preconisent un engagement clair de la Communaute pour poursuivre vigoureusement la restructuration de la demande et de l'approvisionnement energetique en vue d'eviter une dependance excessive vis-a-vis des pays tiers.

M. Mosar introduira ce document puis le Conseil devrait proceder a des echanges de vues preliminaires. Sur cette base les experts pourront commencer les travaux et le Conseil pourrait alors prendre definitivement position sur ces nouveaux objectifs lors d'une prochaine session.

## 5. Combustibles solides.

M. Mosar sera amene a preciser l'etat de ce dossier et notamment les perspectives de transmission au Conseil de la proposition de la Commission sur le systeme des aides nationales au charbon qui arrive a echeance a la fin de 1985.

Amities,

G. ANOUIL - comeur////

*GA*

Luxembourg le 20 juin 1985

NOTE BIO(85) 220 (suite 1 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX

C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

CONSEIL ENERGIE

1. Le premier point abordé ce matin par le Conseil Energie a été celui de la restructuration de l'industrie communautaire du raffinage et des importations de produits pétroliers (voir note P-14, février 1985). Sur le problème de l'adaptation des capacités de production de l'industrie du raffinage à l'évolution de la demande le Conseil a marqué son accord sur l'approche souple proposée par la Commission, c.à.d. que la Communauté fixe des objectifs globaux auxquels l'industrie s'adaptera selon des modalités qu'elle fixera autonymement.

Par ailleurs, la délégation allemande a demandé que la Commission étudie les coûts supportés par les raffineurs dans les différents Etats membres pour se conformer aux réglementations de l'environnement. En dépit des restrictions budgétaires que la Commission connaît en matière d'études, celle-ci s'est engagée à répondre positivement à cette demande et à faire un rapport sur l'état d'avancement des travaux lors de la prochaine session du Conseil Energie.

Sur le problème des importations de produits raffinés provenant des pays producteurs de pétrole, le Conseil a souligné la nécessité d'une attitude ferme dans les négociations avec les autres pays industrialisés - notamment avec le Japon - visant à aboutir à un partage équitable de ces importations.

2. Ensuite le Conseil a examiné conjointement les propositions de règlement élaborées par la Commission visant à reconduire les mesures financières déjà en vigueur concernant :

- le soutien au développement technologique dans le secteur des hydrocarbures;
- les projets de démonstration dans les domaines de l'exploitation des sources énergétiques alternatives, des économies d'énergie et de la substitution des hydrocarbures;
- les projets pilotes industriels et les projets de démonstration dans le domaine de la liquéfaction et de la gazéification des combustibles solides (voir note P-13, février 1985).

./.

Le débat a porté essentiellement sur la durée d'application des règlements et sur le montant des ressources.

Finalement les délégations ont pu accepter une proposition de compromis de la présidence qui prévoyait une durée d'application de 4 ans avec 90 mioECU par an pour les projets de démonstrations et les projets pilotes et 35 mioECU pour les hydrocarbures.

3. Le troisième point discuté par le Conseil a été l'application dans les Etats membres des principes communautaires de formation des prix de l'énergie. Les discussions préparatoires au niveau des experts ayant fait apparaître des divergences importantes sur le document préparé par la Commission (COM(84) 490 et MEMO 97/84 du 21.09.1984) il avait été convenu que la discussion au sein du Conseil aurait porté sur un certain nombre de points clés qui concernaient :

- l'approche générale
- l'influence sur les prix énergétiques d'actions de politiques non énergétiques
- l'application concrète des principes de formation des prix.

Malheureusement le débat n'a pas permis d'enregistrer des progrès significatifs sur ce dossier puisque la délégation grecque a maintenu sa réserve générale sur l'ensemble du document alors que plusieurs autres délégations ont exprimé des perplexités sur des points spécifiques. La Commission a regretté cette situation et a informé le Conseil de son intention de renforcer, dans l'attente d'une décision du Conseil, son action visant le respect des principes convenus sur la base des instruments actuellement à sa disposition.

4. Pendant le déjeuner les ministres ont eu un premier échange de vue sur les objectifs énergétiques à l'horizon 1995 qu'ils devraient pouvoir adopter l'automne prochain (voir note P-39, mai 1985).

Amitiés,

F. COLASANTI